



Déclaration de l'UNSA Education au CTP du 29 janvier 2007

A l'UNSA Education, nous ne sommes malheureusement surpris ni par l'ampleur des retraits d'emplois dans le second degré, ni par la faiblesse des créations dans le premier degré. Elles résultent en effet des choix politiques qui ont guidé l'élaboration de la loi de finances 2007, choix que nous avons dénoncés comme organisant l'asphyxie de l'Ecole publique.

Dans le premier degré, la dotation académique n'est pas suffisante pour améliorer la situation, on ne maintient qu'à peine le P/E.

Douze emplois pour notre département, c'est le régime maigre, et n'oublions pas le rationnement sur les emplois d'intervenants en langue vivante.

Au-delà du caractère toujours abstrait des chiffres, nous savons quelles conséquences ils auront concrètement sur le terrain avec des classes surchargées ou encore l'inexistence de moyens pour le soutien scolaire individualisé, de nouveaux reculs de l'accueil en maternelle.

Il est du reste particulièrement choquant de prévoir ainsi une nouvelle baisse du taux des 2 ans scolarisés même si ici ou là on tente de limiter la casse.

Demeurent de véritables questions pour améliorer la situation du remplacement ou pour mettre en place un plan de formation continue digne de ce nom.

- Quid de la couverture nécessaire et effective des 36 jours de décharges des directeurs d'école par des PE2 ?
- Quid de la mise en place du travail à temps partiel à 80% ?
- Quid de l'amélioration de la couverture ASH à l'heure des nouvelles missions portant sur l'intégration des handicapés à l'école. Comment appliquer une loi sans moyens adéquats ?

Nous prenons acte, Madame l'Inspectrice d'Académie, de votre volonté de fixer des grandes orientations mais nous actons aussi le fait que l'ASH n'est pas ou plus une priorité.

- Vous dites vouloir accorder de la vigilance sur le tissu scolaire en milieu rural, nous sommes plus que d'accord pour que soit mise en œuvre une politique de lutte contre la désertification de territoires entiers de notre département, c'est depuis longtemps une de nos revendications. Nous avons à ce sujet, participé à plusieurs réunions organisées sur le territoire ardéchois. Confronter les positions des élus, des directeurs et des organisations syndicales n'est pas sans intérêt. A la condition que cela se fasse partout et qu'une synthèse départementale soit dressée et présentée au CDEN.

- Vous dites vouloir envisager des regroupements et fusions pour aller vers des équipes plus étoffées. Pourquoi pas, si l'objectif caché n'est pas le retrait d'emploi à plus ou moins long terme ?

Sur ces deux premières orientations, ne craignons pas d'affirmer que la cassure du lien historique entre la commune et son école est aujourd'hui davantage un constat qu'une crainte. Coincé entre l'évolution de l'intervention communale qui doit prendre en compte la montée en puissance de l'intercommunalité et la structure hiérarchique pyramidale de l'éducation nationale, le modèle de l'école communale perd de son autorité et de son autonomie. Pour nous la question est : Est-il possible d'assumer cette logique jusqu'au bout sans changer les structures ?

- Vous dites vouloir prendre en compte les deux ans dans les territoires de l'éducation prioritaire et en zone de montagne : oui mais, comment rendre cela possible dans ces seuls

secteurs, alors que dans d'autres un enfant de deux ans est traité comme un post nourrisson (l'expression a été employée par un recteur dernièrement) et ne doit pas être scolarisé sans que cela soit considéré comme de la discrimination ? Je rappelle qu'une des revendications de notre organisation syndicale à ce sujet est l'instauration de la scolarité obligatoire à 3 ans. Ce ne serait qu'entériner une situation de fait. A 3 ans, tous les enfants sont scolarisés.

- Vous dites vouloir accompagner les évolutions d'effectifs; chiche mais comment rhabiller Pierre sans déshabiller Paul ?

- Vous dites vouloir veiller à conforter le dispositif de remplacement dans la mesure des moyens disponibles. Pour nous, pour nos collègues c'est une mesure absolument indispensable car les emplois dédiés l'an dernier n'ont pas été suffisants; pour preuve la liste édifiante des non-remplacements et des fermetures d'écoles !

Selon nos informations, le stage filé devrait être maintenu sous sa forme actuelle. Nous vous demandons que cette question soit traitée dans le cadre de la carte scolaire du premier degré. Cela relève de la gestion des moyens. Si lors de la dernière rentrée l'organisation s'est faite dans l'urgence, il faut cette année anticiper les choses pour que cela fonctionne au mieux à la rentrée. La carte scolaire ne peut ignorer la question des décharges de direction et le lien qui est fait avec la mise en place des stages filés.

Comment les PE2 effectueront-ils le stage filé l'an prochain dans notre département ?

Quel dispositif sera mis en place ?

Je ne peux pas terminer ce propos sans vous faire part de notre regret de n'avoir à ce jour reçu aucune réponse au courrier que nous vous avons adressé sur la question des sanctions et des retraits de salaire à l'encontre des enseignants qui appliquent une consigne syndicale.

Par ailleurs, bien que cela n'ait pas vraiment de rapport avec la carte scolaire, nous souhaiterions avoir des précisions sur la gestion des frais de déplacements et sur la prise en compte des risques majeurs par l'éducation nationale dans les écoles et établissements de notre département. Respecte-t-elle à la lettre les textes en vigueur, notamment le plan particulier de mise en sûreté. Toujours par ailleurs, nous sommes demandeurs d'un groupe de travail sur le projet des EPEP.

Pour résumer et conclure sur la carte scolaire 2007, nous pensons que la vérité est que, dans un gouvernement qui voit d'abord dans l'Education un gisement d'emplois à économiser, le ministère de l'Education nationale en est désormais réduit à exécuter. Le reste est littérature.

C'est pour l'UNSA Education inadmissible et c'est pourquoi nous appelons à la mobilisation contre ces mesures le 8 février prochain en associant les enseignants aux autres membres de la communauté éducative.